Action contre XXXXXX.com

Par wykk

Bonjour,

J'ai récemment réservé un logement en Norvège via XXXXXXX Le propriétaire m'a appelé pour me dire qu'il avait un double , et m'a proposé une alternative ridiculement moins bien.
J'ai refusé, et il m'a fait annuler la réservation en me disant qu'il me rembourserait (je sais, grosse erreur de ma part).
Les conditions d'annulation disaient que le logement n'est pas remboursable. XXXXXX refuse donc de me rembourser.
J'ai des enregistrements de tous mes échanges avec le propriétaire.

Quel recours ai-je pour obtenir un remboursement ? Ma banque a refusé le chargeback sans étudier le dossier, et XXXXXXdénie toute responsabilité.

Merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous avez cédé aux bonnes paroles de ce propriétaire et vous avez annulé. Les CGV du site s'appliquent.

Par lumiere

Bonjour, certes il n était pas remboursable mais loué 2 fois donc à tort. Auss il faudrait voir pourquoi et en avoir la preuve. Vous pouvez arguer avoir été déstabilisé par cette histoire car à part pour les avions, le surbooking dans les locations, c est plus rare.
Cordialement

Par lumiere

J ai oublié : vous pouvez demander à booking les coordonnées de leur médiateur.

Par wykk

Merci, je vais essayer de passer par le médiateur. J'ai des enregistrements de tous mes échanges avec le propriétaire, cela pourra peut-être aider.